



Subventions d'actions communautaires

Objectif du programme

La Société de l'arthrite s'engage à éteindre le feu de l'arthrite dans les communautés du Canada. C'est pourquoi nous présentons nos nouvelles subventions d'actions communautaires visant à créer davantage d'occasions pour les gens de nouer des liens, d'apprendre et de s'épanouir avec l'arthrite dans leurs communautés. Vivre avec la douleur peut créer de l'isolement, mais ensemble, nous pouvons combattre le feu de l'arthrite.

Nous soutiendrons les communautés qui explorent des solutions locales pour les personnes vivant avec l'arthrite par l'entremise de nos subventions d'actions communautaires. Nous souhaitons soutenir les groupes et les personnes qui s'occupent des besoins spécifiques de leurs communautés en matière d'arthrite, y compris les inégalités et les disparités en matière de santé qui influent sur l'accès à l'information et aux soins liés à l'arthrite.

L'arthrite touche une personne sur cinq âgée de plus de 15 ans et près de la moitié des personnes âgées de plus de 65 ans. Ce programme aidera les membres de votre communauté, les groupes et les organisations communautaires à offrir des programmes, des services ou de l'information liés à l'arthrite et la douleur articulaire, directement dans les communautés.

Une gestion efficace de l'arthrite peut entraîner une atténuation de la douleur, une amélioration de la mobilité et de la qualité de vie. Bien que certains types d'arthrite exigent des médicaments spéciaux, toutes les personnes atteintes d'arthrite peuvent profiter de l'éducation des patients, d'exercices thérapeutiques, de l'activité physique et d'une saine alimentation.

La date limite pour déposer une demande a été fixée au **31 août 2022, à 11 h 59 HNP**.

Nous communiquerons avec les candidats retenus au début d'octobre 2022. Toutes les activités liées à la subvention doivent être terminées le **15 février 2023**.

Aperçu du programme

Fonds disponibles

Les subventions d'actions communautaires sont composées de deux volets de subventions : Éducation et sensibilisation, pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ chacune et les subventions de programmes, pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ chacune.

Qui peut présenter une demande :

Les subventions d'actions communautaires sont offertes aux groupes communautaires, aux centres communautaires, aux centres de santé, aux organisations, aux écoles, aux clubs, aux établissements de soins de longue durée, aux résidences pour personnes âgées ou aux autres groupes et personnes qui souhaitent offrir des programmes ou des activités qui profitent aux personnes atteintes d'arthrite ou aux proches aidants.

Nous encourageons les demandes provenant de tous les candidats qualifiés. Veuillez communiquer avec nous pour veiller à ce que tous vos besoins en matière d'accessibilité soient satisfaits tout au long de ce processus. Les renseignements reçus à ce sujet seront traités de manière confidentielle.

Activités et publics cibles

Bien que toutes les demandes soient les bienvenues, la Société de l'arthrite priorisera les régions géographiques et les idées qui ne sont pas déjà comprises dans les programmes de la Société de l'arthrite ainsi que des groupes et des organisations ayant des propositions profitant aux :

- les communautés autochtones
- les communautés noires et de personnes de couleur
- les membres des communautés LGBTQIA2S+
- les personnes vivant avec des incapacités en plus de l'arthrite
- les nouveaux arrivants au Canada
- les personnes vivant dans des communautés rurales ou éloignées
- les communautés à faible revenu
- les personnes sans-abri, mal-logées ou les personnes vivant dans la rue

Bien que nous encourageons le lancement d'un nouveau programme ou d'une nouvelle activité, nous tiendrons aussi compte des organisations ou des groupes qui cherchent à améliorer ou augmenter les capacités de leurs programmes actuels ou qui font une demande pour financer un programme existant qui n'est pas actuellement subventionné.

Les programmes proposés qui excluent des participants sur la base de la citoyenneté, de la race, de l'endroit d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur, de l'ascendance, du handicap, de l'âge, de la croyance (religion/confession), du sexe (y compris la grossesse), du statut familial, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression du genre ne seront pas tenus en compte, sauf si le programme proposé vise à améliorer l'accès spécifiquement pour les personnes des communautés généralement mal desservies.

Évaluation des propositions

Toutes les soumissions seront évaluées et notées par un comité de sélection des subventions qui comprend des personnes ayant une expérience vécue de l'arthrite. Leurs recommandations seront ensuite révisées par la Société de l'arthrite qui sélectionnera les bénéficiaires de subvention en fonction des critères pour les subventions, la disponibilité des fonds et les retombées potentielles.

*Si vous ou quelqu'un de votre communauté souhaitez devenir un évaluateur pour un futur cycle de subventions d'actions communautaires, veuillez nous en informer en nous écrivant à subventionscommunautaires@arthritis.ca!

Volets de subventions

Subventions pour l'éducation et la sensibilisation

Subventions allant jusqu'à 1 000 \$ chacune pour soutenir les groupes communautaires émergents ou pour des programmes et des activités de courte durée visant à accroître l'éducation et la sensibilisation en matière d'arthrite.

Les exemples pourraient comprendre (sans s'y limiter) : organiser un atelier de cuisine santé, une campagne d'affiches de sensibilisation à l'arthrite, une série de médiation, une conférence, une activité pour la Journée de sensibilisation à l'arthrite ou d'autres activités de sensibilisation pour les personnes vivant avec l'arthrite et leurs proches aidants.

Subventions de programmes

Jusqu'à 5 000 \$ chacune pour soutenir un programme communautaire visant à aider les personnes atteintes d'arthrite ou leurs proches aidants. Cette subvention peut aussi être utilisée pour financer un projet pilote de programme.

Les exemples pourraient comprendre (sans s'y limiter) : un groupe d'exercice hebdomadaire animé, un programme sur l'alimentation et la nutrition, un jardin communautaire pour améliorer la sécurité alimentaire et les liens sociaux des personnes vivant avec l'arthrite, un programme d'appareils fonctionnels, un groupe de soutien animé, un club de dîner hebdomadaire ou une autre initiative pouvant profiter aux personnes atteintes d'arthrite.

Nous encourageons les idées créatives qui aident à créer des liens sociaux et à offrir des avantages aux personnes vivant avec l'arthrite.

Critères de sélection

Les demandes seront évaluées selon les critères ci-dessous. Veuillez inclure autant de détails que possible pour tous les éléments suivants.

- Retombées potentielles : La demande de subvention pour l'éducation et la sensibilisation ou pour un programme doit inclure des renseignements sur la manière dont votre programme ou votre activité abordera un ou plusieurs des éléments suivants :
 - aider au bien-être des personnes vivant avec l'arthrite
 - outiller les participants pour améliorer leur gestion de l'arthrite
 - aider les personnes vivant avec l'arthrite à trouver du soutien
 - aider au bien-être des proches aidants des personnes atteintes d'arthrite
 - aider les enfants ou les familles touchés par l'arthrite
- Profiter aux personnes atteintes d'arthrite ou leurs proches aidants
- L'unicité
- Portée : Le nombre de personnes qui profiteront de l'initiative proposée, y compris comment il sera mesuré et les cibles du programme.

- La faisabilité
- L'expérience de l'équipe faisant la demande et son aptitude à diriger une initiative

Exigences pour la demande

Veillez inclure les renseignements suivants dans votre demande :

- Principal public cible (p. ex. : personnes atteintes d'arthrite, proches aidants, enfants atteints d'arthrite, enfants d'adultes vivant avec l'arthrite). Dites-nous quel est votre public cible et pourquoi vous planifiez toucher ce groupe de personnes.
- Une description claire de la manière dont vous sensibiliserez les participants.
- Les propositions de groupe de soutien ou de programmes éducatifs doivent inclure des détails expliquant qui animera le groupe et ses qualifications pour soutenir les personnes dans ce rôle. Par exemple, est-ce un chef de file de la communauté, une personne fiable, un instructeur, un travailleur social enregistré ou un autre professionnel? Veuillez inclure ses qualifications et ses références si cela est pertinent à votre demande.
- Les demandes doivent inclure un budget fait à l'aide du modèle fourni et inclure autant de détails que possible.
- Veuillez inclure une proposition de plan de travail ou un calendrier pour votre activité. (Assurez-vous que votre projet peut être complété selon le calendrier de la subvention : d'octobre 2022 à mars 2023.)
- Si vous faites une demande pour un programme en cours, veuillez inclure une description expliquant comment vous entendez continuer ce programme après le financement initial de la Société de l'arthrite.
- Quelles seront les retombées du programme ou de l'activité pour votre communauté? Les participants se sentiront-ils mieux informés et outillés pour gérer leur arthrite? (Veuillez inclure la manière de mesurer ces résultats dans votre plan d'évaluation)

Exigences supplémentaires

Si votre demande est retenue, vous devez accepter les conditions suivantes :

- Toutes les activités doivent se conformer aux lignes directrices en lien avec la COVID-19 et les lignes directrices de votre santé publique locale.
- Toutes les publicités du programme doivent inclure une reconnaissance du financement de la Société de l'arthrite.
- Tous les reçus et toutes les factures de dépenses du projet doivent être soumis à la Société de l'arthrite.

Budget

Lors de la création de votre budget, veuillez détailler aussi précisément que possible comment vous utiliserez les fonds. Vous trouverez ci-dessous une liste des dépenses admissibles et inadmissibles.

Les dépenses admissibles comprennent :

- Les billets ou titres de transport public pour les participants
- La nourriture ou les collations
- Les locations de salle (p. ex. : la location d'un gymnase d'école ou d'un gymnase communautaire, d'une salle municipale, d'une plage horaire à la piscine, etc.)
- Les honoraires des conférenciers ou des animateurs en éducation
- Le matériel pour le programme (p. ex. : cahiers de notes, matériel artistique, assiettes en carton, ustensiles, masques et désinfectant pour les mains pour les groupes se réunissant en personne, matériel imprimé, feuilles de travail, coûts de photocopie)
- L'achat d'équipement ou de logiciel à utiliser par la communauté pour le programme en cours qui profite aux personnes vivant avec l'arthrite ou leurs proches aidants. (p. ex. : tablette, ordinateur portable ou autre équipement tels que requis par le programme)
- L'interprétation en langage des signes
- La traduction vers d'autres langues

Les dépenses inadmissibles comprennent :

- Les boissons alcoolisées, les boissons ou les aliments infusés avec du cannabis ou de la marijuana
- Les dépenses en matière de divertissement, excepté celles directement liées aux activités du programme (veuillez les décrire dans votre budget)
- Les cadeaux, à l'exception de ceux directement liés aux honoraires (veuillez les décrire dans votre budget)
- Les dépenses personnelles qui ne sont pas utilisées pour les activités du groupe ou le programme
- Toute dépense qui n'est pas directement liée au programme
- Les dépenses de capitaux associées à des biens immobiliers, des terrains ou des véhicules
- Les pénalités gouvernementales
- Les taxes foncières ou les autres frais structureaux

Remarque : Ce programme n'est pas destiné à financer des initiatives de recherche.

Financement

Les fonds seront versés en deux transactions. Un montant correspondant à 80 % de la subvention sera déposé dans votre compte après l'approbation et avant le début de votre programme ou activité. Le 20 % restant de la subvention sera déposé après l'achèvement du rapport sur la subvention.

- Les fonds peuvent seulement être transférés dans un compte bancaire non personnel avec deux signataires ou plus. Si vous souhaitez faire une demande de subvention à titre personnel, envisagez d'approcher un organisme local sans but lucratif, un organisme de bienfaisance, un centre communautaire ou un centre de santé qui pourrait collaborer avec vous et recevoir

l'argent en fiducie pour votre programme ou activité. Si vous faites une demande à titre personnel et que vous avez des questions au sujet du processus, veuillez communiquer avec nous avant de déposer votre demande.

- Veuillez conserver tous vos reçus et toutes vos factures pour votre programme ou activité. Nous vous demanderons de soumettre des copies de tous les reçus.

Veuillez prendre note que tous les reçus datés d'avant que vous ayez reçu une confirmation officielle de la Société de l'arthrite indiquant que vous recevrez une subvention ne seront pas acceptés. Seules les dépenses survenant pendant le cycle de subvention seront admissibles pour remboursement (d'octobre 2022 à mars 2023).

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Luke Fox à subventionscommunautaires@arthritis.ca avant de faire votre demande. Il est impossible d'apporter des changements à une demande une fois qu'elle est déposée.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Nom du programme ou de l'activité :

Nom du ou des responsables du groupe ou du projet :

Nom de la personne-ressource principale :

Numéro de téléphone de la personne-ressource :

Adresse électronique de la personne-ressource :

Nom de toute personne-ressource additionnelle :

Numéro de téléphone de la personne-ressource :

Adresse électronique de la personne-ressource :

Ville, municipalité ou communauté du demandeur :

Province ou territoire du demandeur :

Méthode de communication privilégiée (téléphone ou courriel)

Dans quelle communauté, ville ou municipalité votre programme aura-t-il lieu?

Veillez sélectionner le volet de subvention pour lequel vous désirez faire votre demande :

Subventions pour l'éducation et la sensibilisation (jusqu'à 1 000 \$)

Subvention de programme (jusqu'à 5 000 \$)

Comment avez-vous entendu parler du programme de subvention à l'intention des communautés?

Toutes les activités doivent se conformer aux lignes directrices de votre région en lien avec la COVID-19. Veuillez inclure toute précaution en lien avec la COVID-19 dans l'aperçu de votre programme ou projet et dans votre budget, le cas échéant.

Décrivez votre activité ou programme pour l'éducation et la sensibilisation, y compris sa manière de fonctionner et comment vous sensibiliserez les participants potentiels (500 mots)

Décrivez le public cible et votre façon de promouvoir cette initiative et de recruter des participants (250 mots)

Décrivez comment votre activité ou programme fera la promotion de la sensibilisation à l'arthrite ou éduquera votre communauté (300 mots)

Quelles seront les retombées de ce programme ou de cette activité sur votre communauté? Veuillez expliquer comment vous mesurerez la portée et les retombées. (300 mots)

Décrivez en quoi cette initiative est unique et en quoi elle répond à un besoin des personnes atteintes d'arthrite de votre communauté (300 mots)

Décrivez l'expérience ou la formation de votre équipe pertinente à cette initiative (300 mots)

Expliquez votre proposition de calendrier des événements ou de calendrier du projet (250 mots)

Expliquez le plan de continuation pour votre initiative une fois que le financement de la Société de l'arthrite est complété. Si le programme ne continue pas après ce cycle de subvention, expliquez pourquoi. (250 mots)

Budget

Lorsque vous décrivez les dépenses dans votre budget, veuillez vous assurer qu'elles correspondent aux listes de dépenses admissibles et inadmissibles présentées dans la section informative ci-dessus.

Veuillez présenter le budget de votre programme ou activité dans le tableau ci-dessous en utilisant les catégories de budget pour regrouper vos dépenses. Veuillez inclure une courte justification de la pertinence de la dépense pour votre programme ou activité dans la section description.

Par exemple, si vous avez une dépense de 20 \$ de matériel artistique, vous n'avez pas à lister chaque article, indiquez plutôt matériel artistique et expliquez en quoi le matériel sera utilisé dans la section description.

1. Matériel du programme (p. ex. : crayons, papier, bloc-notes, matériel artistique, nourriture ou collations)
2. Équipement ou outils (p. ex. : tablette, imprimante 3D, logiciel, appareils fonctionnels)
3. Coût de l'emplacement ou de la location (p. ex. : location de piscine, location de gymnase, location de salle communautaire)
4. Matériel de marketing (p. ex. : impression d'affiche)
5. Honoraires (c.-à-d. pour un animateur, un enseignant invité ou un conférencier)
6. Dépenses de déplacement (p. ex. : frais d'autobus ou de taxi pour le transport de personnes ou d'article vers et en provenance d'une activité)

Article	Description et explication de l'utilisation	Coût total estimé
Matériel du programme		
Exemple : masques de procédure	12 personnes x 6 réunions = 72 masques @ 1 \$ chacun pour respecter les lignes directrices en lien avec la COVID-19	72,00 \$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
Équipement ou outils		
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
Frais pour l'emplacement		
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
Matériel marketing		
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
Honoraires		
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
Dépenses de déplacement		
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
DEMANDE DE FINANCEMENT TOTAL		\$

Conflit d'intérêts

Veillez divulguer tout conflit d'intérêts lié à l'obtention d'un financement de la Société de l'arthrite. Par exemple, bénéficiez-vous d'un financement actuel ou passé de la Société de l'arthrite pour d'autres initiatives? Bénéficiez-vous d'un financement d'autres commanditaires industriels ou issus d'entreprises? Avez-vous un lien personnel avec le personnel de la Société de l'arthrite? Un conflit d'intérêts ne vous empêchera pas d'être pris en compte pour une subvention, mais vous devrez le déclarer au comité de sélection par souci de transparence.

Exigences

- Toutes les activités doivent se conformer aux lignes directrices en lien avec la COVID-19 et les lignes directrices de votre santé publique locale.
- Toute publicité d'activité ou de programme d'éducation et de sensibilisation doit inclure une reconnaissance du financement de la Société de l'arthrite.
- Tous les reçus et toutes les factures pour les dépenses de projet doivent être soumis à la Société de l'arthrite.
- Après réception du financement, les demandeurs respecteront le calendrier de projet proposé dans cette demande, à moins que des modifications aient été préalablement approuvées par la Société de l'arthrite.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Luke Fox à subventionscommunautaires@arthrite.ca avant de faire votre demande. Il est impossible d'apporter des changements à une demande une fois qu'elle est déposée.

Avis de non-responsabilité

La collecte et le stockage de renseignements personnels par la Société de l'arthrite sont régis par la Politique en matière de protection des renseignements personnels de la Société de l'arthrite, qui respecte les lois pertinentes.

Formulaire d'autorisation

La Société de l'arthrite dépend de l'argent des donateurs pour financer ses subventions et ses bourses. Les demandeurs doivent déclarer leur intention de permettre à la Société de l'arthrite de fournir des détails sur le projet ou le programme de subvention aux donateurs ou partenaires potentiels et au public en général.

Si votre demande est approuvée et que vous recevez les fonds, la Société de l'arthrite publiera sur son site Web, www.arthrite.ca et sur d'autres canaux de communication, un résumé du projet ou du programme à l'intention des bailleurs de fonds et du public. Une fois le projet ou le programme achevé, nous pourrions aussi présenter les retombées sur votre communauté. Cette information peut être publiée sur notre site Web, les médias sociaux ou d'autres canaux de communication.

En apposant votre signature ci-dessous, vous reconnaissez que vous avez lu et compris les lignes directrices des subventions d'actions communautaires et le formulaire d'autorisation, et que vous, votre projet, votre programme, votre organisation ou toute partie affiliée respecterez les lignes directrices définies par les subventions d'actions communautaires de la Société de l'arthrite.

X

Signature de la personne-ressource principale

X

Signature de la personne-ressource secondaire

Nom de la personne-ressource principale

Nom de la personne-ressource secondaire

Date :

Date :